

Questions orales

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Non monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'enquête officielle bien que nous suivions de près l'enquête effectuée à l'instigation de l'Assemblée législative de l'Ontario. Laissez-moi vous dire que le directeur des enquêtes est d'avis que ces ristournes à des détaillants restent légales si elles sont accordées à tous les détaillants qui commandent des quantités équivalentes. En d'autres termes, si elles n'ont pas un caractère discriminatoire, elles doivent être considérées comme légales, mais il est difficile pour le moment de pouvoir dire si c'est effectivement le cas car on n'a pas encore fini d'instruire cette affaire.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le directeur des enquêtes sur les coalitions a-t-il révélé les répercussions que ces remboursements ont pu avoir, à savoir d'abaisser les profits agricoles et d'augmenter les prix à la consommation ou estime-t-il qu'il s'agit là d'un programme normal de recouvrement de coûts ainsi que l'ont soutenu les gros détaillants?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le directeur et les fonctionnaires de notre ministère ne sont pas encore en mesure de se prononcer. Et ils ne le seront pas tant qu'ils n'auront pas considéré toutes les preuves qui ont été réunies. Il faudra examiner ces possibilités, mais il ne nous est pas encore possible de faire un rapport à ce sujet.

* * *

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**L'ACCROISSEMENT DU FINANCEMENT DU CONSEIL DES RECHERCHES MÉDICALES**

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Des instances qui ont été présentées au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales concernant la nécessité d'accroître le financement du Conseil des recherches médicales; le ministre a-t-il donné suite à cette affaire afin que le Canada puisse conserver ses moyens dans le domaine de la recherche médicale?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Je profite de cette occasion pour confirmer que le budget du CRM qui avait été augmenté de 5.8 p. 100 par rapport à celui de l'année dernière bénéficiera d'une augmentation de 11.8 p. 100.

Des voix: Bravo!

L'ENGAGEMENT À CONSACRER DES FONDS À LA RECHERCHE MÉDICALE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si cette hausse de 11.8 p. 100 dont elle a parlé s'applique à l'année en cours ou à l'année prochaine, et pourrait-elle nous dire également s'il s'agit d'un engagement à long terme en matière de recherches médicales?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous avons certes un programme de recherche à long terme. Si le député veut parler de la nécessité d'en arriver à stabiliser les fonds consacrés aux recherches de ce genre, disons sur une période de trois à cinq

[M. Kempling.]

ans, M. René Simard, le nouveau président du Conseil de recherches médicales à compter d'aujourd'hui, m'a communiqué un document à ce sujet, que j'ai déjà commencé à étudier. En ce qui concerne la première question du député, cette augmentation s'appliquera à l'année en cours.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**LA MISE AU POINT DE LA BOMBE À NEUTRONS**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question qui concerne la bombe à neutrons et découle du fait que l'un des ses chefs d'état-major a déclaré que sans la bombe à neutrons, l'immense puissance de l'URSS pose un grave problème de défense au monde occidental.

Si l'on se reporte aux délibérations de 1938-1939, ici même et au Parlement de Grande-Bretagne, on constate que des débats semblables s'y déroulaient sur les développements technologiques de l'époque.

Étant donné la déclaration de cet officier supérieur et compte tenu qu'il connaît des choses que nous ignorons, le ministre songerait-il, avant l'ajournement d'été, à consacrer une journée aux questions de défense afin que l'ensemble des députés et des Canadiens tirent leurs propres conclusions dans cette affaire; une affaire de survie, si l'on accepte ce point de vue de défense, ou encore une situation qui nous rend extrêmement vulnérables si nous acceptons de désarmer comme certains le voudraient?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant soulève une question très intéressante. Je serais très heureux d'en discuter si l'opposition y consacrait un des jours qui lui sont réservés.

Le très honorable représentant a également parlé, je crois, de l'évaluation militaire, qui n'a rien d'extraordinaire, faite par le chef de l'état-major de la défense, l'amiral Balls, sur l'utilité de cette arme. Il n'a pas contesté son utilité sur le champ de bataille. Il ne la recommandait pas pour sa puissance de dissuasion.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du premier ministre, a confirmé ces derniers jours notre engagement vis-à-vis de l'Alliance ainsi que notre collaboration et de notre coordination. S'il faut tirer des leçons du passé, c'est que nous devons être en mesure de dissuader l'agression. Nous estimons tous, y compris mes collègues, les ministres de la défense du NORAD, que le meilleur moyen d'y parvenir est de réduire et non d'augmenter notre armement. Par ailleurs, nous avons affirmé et confirmé notre volonté de renforcer notre position d'alerte de manière à être en forte position pour négocier.

M. Diefenbaker: Cela est très intéressant, monsieur l'Orateur. Les mêmes arguments ont été avancés en 1938 et 1939 lorsqu'un si grand nombre de pays occidentaux ne se sont pas rendu compte ou n'ont pas voulu se rendre compte de la force réelle de l'Allemagne de l'époque et ont préféré faire l'autruche.